

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : -

Lors de sa séance ordinaire tenue le 4 août 2020, le conseil municipal a adopté son règlement numéro 934-20 décrétant une dépense de 1 746 494 \$ et un emprunt de 1 746 494 \$ pour les travaux de réhabilitation des infrastructures et la mise en place d'un réseau d'égout pluvial le long de la rue Guertin, de la rue de la Coopérative et d'une partie de la rue Hamel.

Que ledit règlement a reçu l'approbation requise du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 22 septembre 2020.

Ledit règlement est déposé à mon bureau, et, que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

Ce règlement entre en vigueur ce 20 octobre 2020, jour de sa publication.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste le 20^e jour d'octobre deux mille vingt.

Le directeur général,



Martin St-Gelais